

# L'ASFO lettre

LA LETTRE DE L'ASFOREF

N°34 • Décembre 2013

## ÉDITO

### ATTRACTIVITÉ : UN SUCCÈS POUR LA PROFESSION, UNE FIERTÉ POUR L'ASFOREF



Sur le front de l'attractivité de notre profession, les voyants s'allument progressivement au vert... Un record de près de 3500 stagiaires inscrits auprès de l'Ordre Paris Ile-de-France en atteste. Les chiffres pour cette session du DEC du mois de Mai 2013 sont éloquentes avec 453 diplômés, contre 388 un an plus tôt à la même date.

Voici de quoi rassurer au moment où de nombreux professionnels s'apprentent à faire valoir leur droit à la retraite. Car ce sont près de 10 000 diplômés supplémentaires que nous devons recruter d'ici 10 ans pour assurer le renouvellement de notre corps professionnel et le service de l'économie qu'il assure.

De ce point de vue, la politique menée par notre institution régionale depuis quelques années commence à porter ses fruits. Un volontarisme dont témoigne l'action de la nouvelle commission Attractivité. L'image de la profession relayée dans les médias et auprès d'un public ciblé semble, enfin et de mieux en mieux, reconnue à sa juste valeur !

Les équipes de l'ASFOREF, auxquelles l'institution a délégué sa mission régaliennne de former des stagiaires experts-comptables par l'intermédiaire des journées obligatoires, ressentent une véritable fierté de pouvoir contribuer au quotidien à cette réussite au profit de la profession. Voici un encouragement supplémentaire sur le chemin de l'excellence qui se répercute également sur la formation continue.

De nombreux projets témoignent de la vitalité de votre organisme de formation : construction de nouveaux locaux au 50 rue de Londres dédiés aux actions d'enseignement, parcours diplômants, cycle unique de formation « Performance academy ». Et enfin, en guise de best-seller pour cette fin d'année 2013, la journée de formation sur la Gestion de crise au Tribunal de commerce de Paris en compagnie d'un juge consulaire, qui ne désemplit pas. Car, c'est bien le propre de l'ASFOREF, sa valeur ajoutée si particulière, que de pouvoir réagir à toute situation et créer en un temps record, une offre de formation répondant exactement aux besoins ponctuels exprimés par les cabinets.

Cette connaissance si précise des besoins et cette capacité à y pourvoir dans l'instant, c'est en quelque sorte notre unique raison d'être.

**Cécile de Saint-Michel**  
Présidente Déléguée de l'ASFOREF

## SOMMAIRE

P. 2

- Résultats du DEC Mai 2013
- Le DSCG incomplet, attention danger!

P. 3

- Les parcours labellisés OEC
- Habilitation du maître de stage

P. 4

- Gestion de crise
- Zoom sur...

## NOUVEAUTÉS 2014 : À VOS AGENDAS

### ENJEUX DU SEPA : COMMENT SÉCURISER VOS PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS BANCAIRES

Le prélèvement SEPA remplace le prélèvement national au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2014. Pour les entreprises qui procèdent par virements ou prélèvements, la sauvegarde de leur trésorerie dépend de la réussite de cette migration.

Combien de temps à l'avance un créancier doit-il prévenir son client des échéances de ses prélèvements? Quels sont les risques à ne pas transmettre la RUM (Référence Unique de Mandat)? La RUM est un élément essentiel permettant d'identifier un prélèvement SEPA. Sa non-communication par le créancier l'expose au rejet du prélèvement par sa banque ou celle du débiteur. De plus, la non-communication de la RUM au débiteur accroît le risque de contestation par ce dernier.

**Au-delà des contraintes techniques, quelles sont les actions et informations obligatoires pour votre cabinet et vis-à-vis de vos clients ?**

**Face à l'urgence, cette formation Flash d'une demi-journée vous propose de faire le point sur la mise en œuvre du SEPA le 17 Janvier 2014. Formez-vous, c'est maintenant !**

### FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE ET COMPTES DE CAMPAGNE

Les campagnes électorales impliquent l'intervention d'un expert-comptable pour réaliser les travaux de présentation des comptes de campagne. Sommes-nous parfaitement au courant de l'évolution des textes, de la jurisprudence, maîtrisons-nous les nouveaux outils informatiques de traitement de l'information, savons-nous télédéclarer les résultats de nos travaux ?

En participant à cette action, vous aurez les réponses à toutes ces questions et vous pourrez accomplir efficacement vos missions.

**Ce séminaire, destiné aux experts-comptables et aux collaborateurs de haut niveau qui veulent acquérir une pratique, est programmé le 14 ou le 22 Janvier 2014.**

### LOI DE FINANCES 2014

**Loi de finances rectificative 2013 et tous textes de l'année 2013**

Cette présentation insiste particulièrement sur les mesures applicables aux dirigeants des PME : en matière d'impôt sur le revenu, de plus-values et d'imposition de l'entreprise (imposition du bénéficiaire, imposition à la TVA, impositions locales...).

Un rappel des mesures les plus importantes de l'année 2013 est présenté ainsi que l'étude des dernières jurisprudences les plus importantes pour les dirigeants de PME.

Formation indispensable pour l'arrêté des comptes 2013 et l'établissement des déclarations de revenus des années 2013 et 2014, elle permet également de décider des meilleurs choix possibles pour que les clients chefs d'entreprise puissent bénéficier au mieux des nouveautés fiscales.

Plusieurs sessions sont organisées en Janvier et Février 2014.



DEC

## RÉSULTATS DU DEC MAI 2013

Les résultats nationaux de la session du DEC de Mai 2013 sont parus. Nous vous communiquons les éléments chiffrés suivants :

	Mai 2013	Nov. 2012	Mai 2012	Nov. 2011	Mai 2011	Nov. 2010
Révision / Écrit	10,14	9,20	7,32	8,94	8,01	9,73
Déontologie	12,62	16,64	11,96	13,05	11,79	8,29
Soutenance Mémoire	10,56	10,62	10,64	10,73	10,31	10,48
<b>Total des 3 moyennes en points</b>	<b>85,28</b>	<b>86,72</b>	<b>76,48</b>	<b>82,79</b>	<b>77,06</b>	<b>28,50</b>
Nombre de diplômés	453	613	388	509	246	393
Nombre de diplômables	675	897	653	780	406	659
%	<b>67,11</b>	<b>68,34</b>	<b>59,42</b>	<b>65,26</b>	<b>60,59</b>	<b>59,64</b>

Il ressort de l'analyse des chiffres communiqués que :

- A l'épreuve de déontologie : 84% des présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- A l'épreuve de révision : 58% des présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- A l'épreuve du mémoire : 72% des présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un tiers des candidats ont été diplômés, mais on peut considérer qu'ils étaient en grand danger avec une moyenne entre 10 et – de 11/20.
- Un tiers des candidats ont été diplômés, mais on peut considérer qu'ils étaient en danger relatif avec une moyenne entre 11 et – de 12/20.
- Un danger est bien vite arrivé...

Compte tenu de l'importance de ce diplôme, nous vous engageons à préparer les trois épreuves, en particulier l'épreuve de révision (coef. 3) et l'épreuve du mémoire (coef. 4, note éliminatoire –de 10/20). L'ASFOREF peut vous y aider.

RDV sur [www.asforef.com](http://www.asforef.com)

Les préparations pour la session du DEC de Mai 2014 se dérouleront de Mars à Avril 2014.

DSCG

## LE DSCG INCOMPLET, ATTENTION DANGER !

Le décret n° 2009-1789 du 30 décembre 2009, dans son article 6, prévoit que le stage puisse être commencé nonobstant le fait que les stagiaires ne soient pas titulaires du DSCG complet.

Après près de 4 ans de pratique, nous constatons une augmentation très inquiétante des stagiaires dits « DSCG incomplet » : 29,93% au 5/10/2011 et 33,81% au 27/9/2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le service du Stage aura à gérer 40 groupes de stagiaires de 1<sup>ère</sup> année, dont 26 avec un DSCG incomplet, soit 65%.

Quel est le seuil tolérable ?

Nul ne peut le dire ; mais il faut savoir que commencer le stage, c'est s'approprier à devoir être confronté à la «triple peine» :

- Les obligations de l'étudiant qui doit passer et réussir les UE du DSCG qui lui font défaut.
- Les obligations du professionnel stagiaire face à son maître de stage et à ses clients.
- Les obligations du stagiaire face à son contrôleur de stage et aux obligations ordinaires (parcours e-learning, séances de regroupement, journées libres, rapports de stage, préparation du mémoire).

Nous vous rappelons que la profession met à votre disposition pour vous aider :

- Des séances d'analyse des annales des UE 1 et 4 organisées, chaque année, par l'Ordre de Paris, entre le 5 juin et le 15 octobre (sauf en août). Ces séances, animées par un EC récemment diplômé, ont lieu au 50 rue de Londres, de 18h30 à 20h, sur inscription gratuite préalable auprès du service du Stage.
- Des formations à l'ensemble des UE 1 à 7 du DSCG organisées par l'ASFOREF. Elles sont conçues et animées par des professionnels pour aider les étudiants à progresser dans leurs préparations aux épreuves du DSCG. L'offre 2014 sera disponible à partir du mois de Mars. Nous vous invitons à consulter le programme et à vous inscrire sur le site [www.asforef.com](http://www.asforef.com).

Toutes ces formations sont nécessaires, mais elles peuvent ne pas être suffisantes.

« Travaillez, prenez de la peine ; C'est le fonds qui manque le moins. »

Le laboureur et ses enfants  
Jean de la Fontaine

ILS ONT  
DIT...

«Un bon livre est un bon ami» Bernardin de Saint Pierre

«Une seule phrase compte dans un livre, et il n'est pas donné à celui qui écrit de savoir laquelle» Françoise Lefebvre

Peut-on imaginer de remplacer le mot « livre » par « mémoire » ?

## LES PARCOURS LABELLISÉS OEC

Des parcours labellisés sont proposés depuis l'année dernière pour compléter l'offre de l'ASFOREF. Ils ont été conçus pour répondre :

- d'une part, aux besoins techniques de la profession par une meilleure appréhension de l'environnement professionnel et de ses évolutions tout en développant les compétences d'intervention des collaborateurs au service de l'entreprise,
- et d'autre part, aux préoccupations des experts-comptables qui, par le biais de ces parcours labellisés, pourront fidéliser leurs collaborateurs.

Ils s'adressent à des collaborateurs assurant la gestion d'un portefeuille de clients.

Axés sur la pratique professionnelle, ces parcours permettront d'acquérir une véritable compétence dans le domaine choisi selon trois niveaux clairement définis :

- acquérir une pratique,
- se perfectionner,
- se spécialiser.



Quatre premiers parcours (2 en social/paie et 2 en comptabilité) ont été proposés en 2012 afin de découvrir de nouveaux savoirs permettant une évolution professionnelle et acquérir de nouvelles compétences afin d'accéder à des fonctions diversifiées.

Le niveau des candidats à l'inscription est vérifié à l'entrée des parcours par le responsable pédagogique sur CV et lettre de motivation. Cette procédure permet de constituer des groupes du niveau requis pour assurer la qualité de la formation.



L'évaluation des participants s'effectue en deux temps :

- un QCM à la fin de chaque module de formation,
- une évaluation finale en fin de parcours sous forme de cas de synthèse sur table afin de valider les connaissances acquises le dernier jour du parcours.

Démarrés en Novembre 2012, les 2 parcours en social se sont terminés courant Mars 2013.

Il ressort de l'évaluation des participants, QCM et évaluation finale, que tous ont réussi avec succès le parcours suivi. Pour marquer cet événement, une cérémonie de remise des certificats en présence de l'équipe pédagogique a été organisée au cours des Universités d'Été en septembre dernier.



Cécile de Saint-Michel et Julien Tokarz ont remis personnellement ces certificats de la profession (CSO, OEC Paris, ASFOREF, CFPC) à tous les participants.

La mise en place de ces cursus est l'illustration de la volonté de notre profession de toujours mieux répondre aux besoins des cabinets.

Afin de poursuivre cette démarche de progrès, sur 2013, deux nouveaux parcours « Devenir responsable du pôle social » 8 jours et « Devenir collaborateur juridique » 6 jours se rajoutent aux parcours Paie « Devenir assistant paie » 6 jours et « Devenir collaborateur confirmé paie » 8 jours.

Retrouvez sur [www.asforef.com](http://www.asforef.com) les itinéraires pédagogiques de ces formations.

## HABILITATION DU MAITRE DE STAGE

Les textes régissant le diplôme d'expertise comptable prévoient que le stagiaire ait à effectuer, au cours de son stage, des missions de commissariat aux comptes sur une durée minimale de 200 heures au cours de 2 années sur 3.

Pour ce faire, il doit avoir un maître de stage ayant reçu une habilitation par la CRCC.

Certains stagiaires ont un maître de stage non doté de cette habilitation. Une fois le DEC obtenu, ils ne pourront pas s'inscrire à une CRCC.

Conscient de ce problème, le Conseil régional a lancé un appel à candidature auprès des confrères CAC susceptibles d'accepter de signer une convention tripartite (confrère CAC, confrère EC, stagiaire).

À ce jour, une trentaine de confrères ont répondu favorablement.

Les stagiaires concernés sont invités à se rapprocher du service du Stage de

**Pour plus d'informations, Christelle Alvarez au 01 55 04 31 78.**



## GESTION DE CRISE : NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE !

Si on perçoit les premiers signes de reprise, le nombre de procédures collectives connaît toutefois, en cette fin d'année 2013, un niveau alarmant. Car certaines TPE et PME, exsangues au terme de 5 années de crise, peinent à passer ce dernier cap...

Pourtant, il existe une palette de moyens pour les maintenir à flot et, bien mieux, préparer leur « retournement ». Comment identifier les meilleures solutions ? Comment mobiliser les acteurs les plus pertinents ?

Compte tenu des enjeux, bien répondre à ces questions ne souffre aucune improvisation. Car, eu égard à la multiplicité des moyens mis à disposition, la gestion de crise est devenue une véritable expertise. Avec pour acteurs majeurs et légitimes : les professionnels de l'expertise comptable.

Qui connaît mieux l'entreprise que l'expert-comptable présent tout au long de sa vie depuis sa création jusqu'à sa transmission, en passant par son financement et son développement ? En effet, les difficultés trouvent souvent leur origine dans l'histoire de l'entreprise, dans l'évolution de son modèle économique ou encore dans la diminution rapide de son activité. Les solutions de retournement sont le plus souvent basées sur ces forces intrinsèques que l'expert-comptable connaît mieux que quiconque. Par ailleurs, de par sa mission, il dispose des signaux d'alertes lui permettant de sensibiliser son client très en amont sur les actions à entreprendre.

En Ile-de-France a multiplié les initiatives pour apporter des outils et des moyens

aux cabinets qui en expriment le besoin. En créant une cellule « Gestion de crise », nous avons souhaité concentrer notre action pour vous apporter un dispositif complet comprenant :

- **Une journée de formation pratique et unique**, organisée par l'ASFOREF et dispensée au sein du Tribunal de Commerce de Paris par des confrères experts-comptables et commissaires aux comptes ainsi que par un juge consulaire. Quatre séances ont déjà connu un vrai succès et de nouvelles dates vous seront proposées.
- **Un outil d'autodiagnostic** ([www.sosgestiondecrise.com](http://www.sosgestiondecrise.com)) permettant à partir de quelques réponses d'identifier la ou les meilleures procédures de traitement des difficultés (CCSF, mandat ad hoc, conciliation...).
- **Des documents téléchargeables** : modèles de rapports destinés à éclairer les parties prenantes sur la restructuration, ainsi que des tableurs Excel permettant d'effectuer des simulations.
- **Un permanent formé** qui pourra aider nos confrères empreints de doutes sur telle ou telle stratégie de restructuration.

L'institution a largement communiqué autour de ce plan d'action, car tous les chefs d'entreprise ne sont pas sensibilisés au fait qu'il est possible de se sortir des difficultés en utilisant des moyens de prévention plutôt que de se ranger à la fatalité et à la loi du « demain sera meilleur ». A cet égard, le temps est souvent la donnée essentielle. Mieux nous maîtrisons, plus vite nous agissons. Et plus vite nous agissons, plus nous disposons de solutions pour éviter le pire et pour préparer le meilleur !

## CAC ZOOM SUR...

Une fois passée la rentrée et nos obligations déclaratives d'activité effectuées, il convient de faire le point sur nos obligations en matière de formation qui se mesurent en années civiles.

Il est rappelé que nous avons une obligation de formation de 120 heures de formation (dont 60 h homologuées) appréciée sur 3 ans glissants. Quelles formations pouvons-nous alors planifier sur 2014 ?

### Le point sur notre exercice professionnel

Alors que nous préparons notre campagne sur les comptes 2013, nous nous interrogeons sur les évolutions à prendre en compte dans nos plans de missions.

Deux formations répondent particulièrement à notre besoin d'actualisation de nos connaissances dans le domaine de la pratique professionnelle.

### ACTUEL 2013

Ce séminaire, d'une journée, dédié aux commissaires aux comptes fait le point sur toutes les nouveautés relatives à l'exercice des missions de commissariat aux comptes.

Action de formation de référence de la Compagnie nationale, celle-ci s'appuie sur des éléments d'actualité (questions de confrères, constats du H3C, mises en cause de commissaires aux comptes,...) pour vous permettre d'anticiper les implications de l'actualité sur les diligences à mettre en œuvre, la documentation des travaux et les rapports.

À l'aide de cas concrets, cette formation vous permet de résoudre les difficultés liées à l'application des textes et vous offre la possibilité d'adapter votre pratique quotidienne à la doctrine.

**Dates : Plusieurs sessions sont prévues de Janvier à Avril 2014.**

Cette formation existe également pour les collaborateurs.

**Prochaine session: le 20 janvier 2014.**

### ARRÊTÉ DES COMPTES 2013 – ASPECTS COMPTABLES ET FISCAUX

Cette formation, également d'une journée, a pour objectif de faire le point sur les nouveaux textes et éléments de doctrine ayant une incidence sur l'arrêté des comptes 2013.

Au travers d'un exposé des principaux points d'évolution de la fiscalité (pour les aspects liés à la comptabilité), cette formation vous permet d'identifier les risques inhérents à ces nouveautés et l'évolution attendue des règles comptables.

Au travers du thème retenu en 2013, « les conditions de constitution d'une provision », cette formation permet de faire le point sur les difficultés d'application d'un sujet comptable et sur la connexion comptabilité-fiscalité.

**Dates : Plusieurs sessions sont prévues de Janvier à Avril 2014.**

### À NOTER : CAFCAC

Une mise à jour du règlement de stage a été effectuée parallèlement à la mise en place d'une nouvelle organisation de la formation. La nouvelle promotion du CAFCAC par la Compagnie Nationale, très attrayante, devrait conduire à une augmentation significative du nombre des stagiaires, C menant vers le DEC. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'un prochain numéro.